

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017**

Le douze décembre deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

### **Sont présents :**

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric adjoints,

Mmes COZIC Bernadette, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie, VANIER Pascaline,

MM. DUPUIS Arnaud, FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, ROSE Marc, conseillers municipaux.

### **Pouvoirs :**

Mme MARRO FREVAL Corinne donne pouvoir à M. MALO Jean Marc,

Mme OUTURQUIN Béatrice donne pouvoir à Mme BELLET Florence,

M. REVOL Philippe donne pouvoir à Mme LAVILLE REVET Géraldine.

**Absent(s) :** Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, HAUGUEL Stéphanie, M. DUVAL Gérard.

**Secrétaire de séance :** *Mme COZIC Bernadette*

Date d'affichage du présent procès-verbal : 26 octobre 2017

Un auditeur participe à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

*Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

### **Question n° 1 : Avis sur les demandes d'autorisation d'exploiter un parc éolien terrestre**

- ✓ Communes de Bréauté et de Grainville Ymauville
- ✓ Communes de St Maclou la Brière et Vattetot sous Beaumont

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation à exploiter un parc éolien terrestre sur les communes ci-dessus citées par 13 voix.

*(M. Lelaumier vote contre, MM. Fontanié, Carlière, Fleury, Rose et Joutel s'abstiennent).*

### **Question n° 2 : Approbation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes Campagne de Caux**

Le rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes est approuvé.

### **Question n° 3 : Autorisation à signature d'un contrat d'entretien de l'éclairage public avec le Syndicat Départemental d'Energie**

Les conseillers municipaux autorisent M. le Maire à signer le contrat de maintenance de l'éclairage public avec le Syndicat Départemental d'Energie. Le contrat prendra effet au 1°

janvier 2018 pour une durée de 4 années. Actuellement titulaire du marché à bons de commandes du Syndicat Départemental d'Énergie, l'entreprise Réseaux Environnement (sise à Bréauté) interviendra dès la date de mise en application du contrat.

**Question n° 4 Recensement de la population 2018**

- ✓ Nomination d'un coordonnateur
- ✓ Fixation de la rémunération des agents enquêteurs

Les élus nomment Mme Delarue Sonia en tant que coordinateur de l'opération de recensement et détermine une rémunération à la vacation des agents recenseurs. correspondant à l'enveloppe forfaitaire attribuée par l'Etat.

**Question n° 5 : Régime indemnitaire des agents communaux**

En application de la nouvelle réglementation sur le régime indemnitaire, les élus valident le versement au personnel municipal d'une indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents. Ces indemnités seront versées à compter du 1° janvier 2018 en remplacement des primes et compléments de rémunération versées jusqu'au 31 décembre 2017. L'enveloppe 2018 reste identique à l'enveloppe 2017.

**Question n° 6 : Décision modificative**

Des crédits budgétaires sont inscrits en prévision de l'achat d'un tracteur et d'un véhicule équipé d'une nacelle.

A cette inscription, s'y ajoute une modification portant sur les opérations d'ordre de fin d'exercice tant pour la commune que pour le service de l'Eau et de l'Assainissement.

*En parallèle, M. Fontanié fait le point sur des projets inscrits au budget à savoir le centre de secours et la pose de caméras, non réalisés à ce jour pour cause de non-obtention de subventions.*

*Concernant le centre de secours porté au budget pour la somme de 115 000 €, l'opération d'aménagement a été repensée. Elle est à examiner avec les services de secours et d'incendie du Département.*

*Quant à la mise en place de caméras, le dossier n'a pas été retenu par les services préfectoraux au titre du fonds ministériel, l'enveloppe étant essentiellement consacrée à la sécurisation de l'Euro 2016 et des grandes agglomérations où le taux de délinquance est élevé.*

*Un dossier au titre de la DETR 2018 sera présenté à la Sous-Préfecture début d'année.*

***Au titre des questions diverses***

M. Malo souligne son étonnement sur la mise en place définitive du sens unique de la rue St Jacques.

Le conseil municipal avait été interrogé au printemps sur cette modification pendant une période d'essai de trois mois. Il regrette que sa pérennité n'ait pas fait l'objet d'une consultation en conseil.

MM. Fleury et Moizan signalent que face à l'absence de remarques négatives en mairie, la décision de mettre en place définitivement s'est imposée.